



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026



Sommaire

Partie 1.

L'académie de Normandie en chiffres

- | | |
|--|-------------|
| | p. 5 |
| 1. Chiffres clés de l'académie de Normandie | p. 6 |
| 2. Chiffres clés par département | p. 8 |
| 3. Evolution des effectifs d'élèves dans le 1 ^{er} degré | p. 18 |

Partie 2.

Quelques spécificités de l'académie en cette rentrée 2025

- | | |
|--|--------------|
| | p. 21 |
| 4. Apprentissages fondamentaux à l'école primaire | p. 22 |
| 5. Compétences psychosociales à l'école et au collège | p. 23 |
| 6. Diplôme national du brevet : évolution des modalités d'attribution | p. 24 |
| 7. L'orientation au collège | p. 24 |
| 8. Lancement du premier atelier expérimental Mathématiques / Philosophie normand dans deux collèges d'Alençon | p. 25 |
| 9. Maintien de la prépa-seconde pour une année supplémentaire | p. 26 |
| 10. Les nouveautés de l'offre de formation au lycée général et technologique | p. 26 |
| 11. Epreuve anticipée de mathématiques en classe de première | p. 26 |
| 12. Ouvertures de formations cette année au lycée professionnel | p. 27 |
| 13. Le projet 3NC : Normandie, Nucléaire, Nouvelles compétences | p. 27 |
| 14. Les autres projets AMI-CMA en Normandie + focus sur deux projets | p. 28 |
| 15. Plan « Filles et maths » : une mobilisation renforcée pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité dans l'orientation | p. 30 |
| 16. Expérimentation des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences | p. 31 |
| 17. « Jour D'Filles » : une initiative normande pour promouvoir les sciences auprès des collégiennes | p. 31 |
| 18. Mise en oeuvre des nouveaux programmes d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle | p. 32 |
| 19. Des dispositifs pour soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves | p. 33 |
| 20. Nouveaux concours et nouvelles conventions | p. 34 |

Partie 3.

École inclusive

p. 37

21. Un accompagnement repensé pour garantir l'équité scolaire

p. 38

Partie 4.

Les personnels de l'académie

p. 41

22. Réforme de la formation initiale des enseignants

p. 42

23. Le nouveau parcours pour devenir professeur des écoles

p. 43

24. Le nouveau parcours pour devenir professeur en collège ou lycée

p. 44

25. Le bien-être des personnels

p. 45

26. La sécurité : la protection fonctionnelle

p. 46



1

***L'académie de
Normandie en
chiffres***

CHIFFRES CLÉS

DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE

LES ÉLÈVES

555 626

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

289 620

élèves du 1^{er} degré

266 006

élèves du 2^d degré*

* dont :

162 770 collégiens et **103 236** lycéens
(dont **30 082** lycéens professionnels)

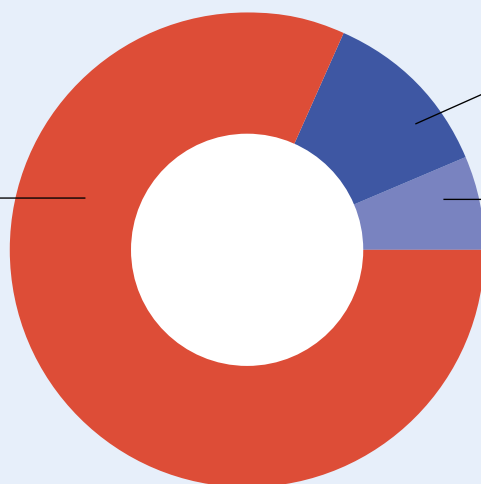
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

3 012

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

2 434

écoles



387

collèges

191

lycées et Erea ⁽³⁾

dont **104** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2025, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

41 988

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

→ PREMIER DEGRÉ

21,6

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en préélémentaire

21,4

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

25,2

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁶⁾

18,5

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

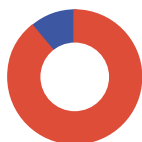
30,5

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

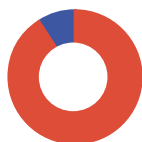
85,6 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



91,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



CHIFFRES CLÉS

DU CALVADOS

LES ÉLÈVES

111 920

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

57 303

élèves du 1^{er} degré

54 617

élèves du 2^d degré*

* dont :

32 564 collégiens et **22 053** lycéens
(dont **5 948** lycéens professionnels)

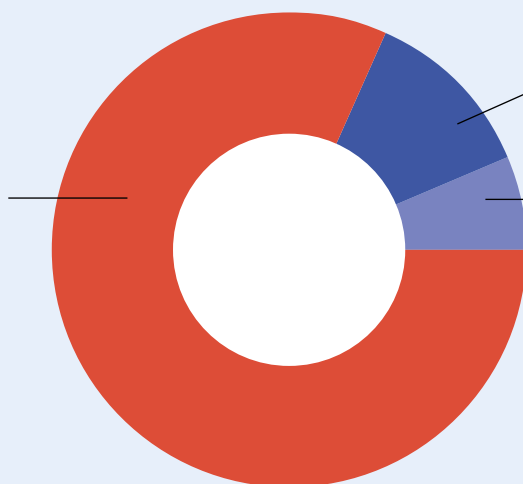
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

481

écoles et établissements du 2^d degré⁽²⁾ soit :

362

écoles



76

collèges

43

lycées et Erea⁽³⁾

dont **20** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2025, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

8 832

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

→ PREMIER DEGRÉ

22,1

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en préélémentaire

21,7

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

25,3

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁶⁾

18,7

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

31,1

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

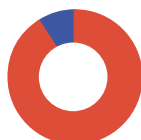
87,3 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



92,6 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



CHIFFRES CLÉS

DE L'ÉURE

LES ÉLÈVES

105 783

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

55 899

élèves du 1^{er} degré

49 884

élèves du 2^d degré*

* dont :

32 241 collégiens et **17 643** lycéens
(dont **5 014** lycéens professionnels)

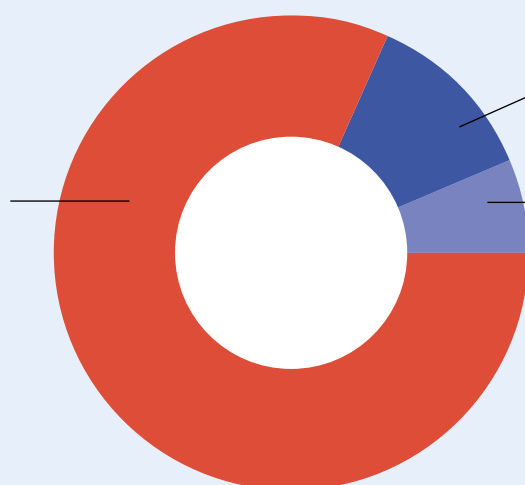
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

610

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

515

écoles



66

collèges

29

lycées et Erea ⁽³⁾

dont **16** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2025, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

7 560

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

→ PREMIER DEGRÉ

21,4

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en préélémentaire

21,4

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

25,7

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁶⁾

19,9

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

30,6

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

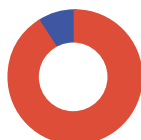
83,1 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



90,9 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



CHIFFRES CLÉS

DE LA MANCHE

LES ÉLÈVES

74 761

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

39 752

élèves du 1^{er} degré

35 009

élèves du 2^d degré*

* dont :

22 262 collégiens et **12 747** lycéens

(dont **3 545** lycéens professionnels)

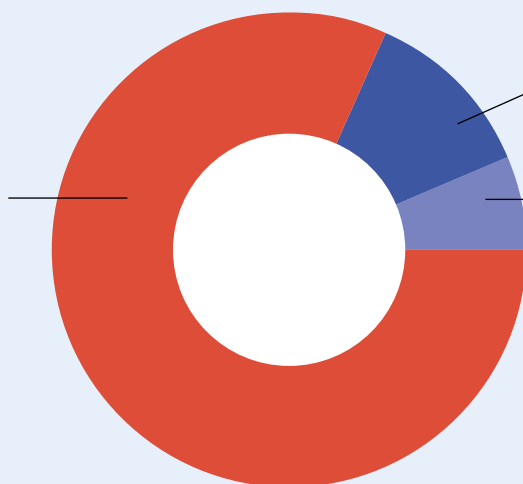
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

456

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

357

écoles



70

collèges

29

lycées et Erea ⁽³⁾

dont **15** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2025, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

5 684

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

→ PREMIER DEGRÉ

21,5

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en préélémentaire

21,8

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

24,5

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁶⁾

17,2

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

29,5

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

89,1 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



93,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



CHIFFRES CLÉS

DE L'ORNE

LES ÉLÈVES

40 100

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

21 163

élèves du 1^{er} degré

18 937

élèves du 2^d degré*

* dont :

11 830 collégiens et **7 107** lycéens

(dont **2 433** lycéens professionnels)

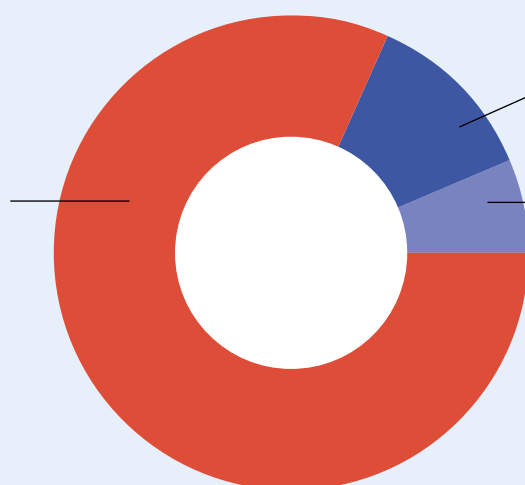
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

256

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

195

écoles



43

collèges

18

lycées et Erea ⁽³⁾

dont **12** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2025, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

3 347

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

→ PREMIER DEGRÉ

20

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en préélémentaire

20,6

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

23,4

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁶⁾

15,5

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

27,8

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

86,7 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



92,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**



CHIFFRES CLÉS

DE SEINE-MARITIME

LES ÉLÈVES

223 062

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

115 503

élèves du 1^{er} degré

107 559

élèves du 2^d degré*

* dont :

63 873 collégiens et **43 686** lycéens
(dont **13 142** lycéens professionnels)

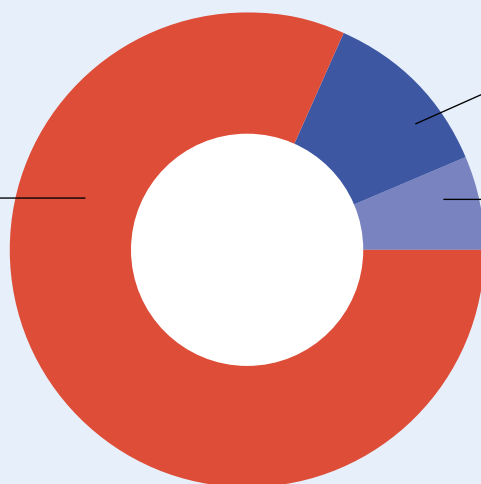
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1 209

écoles et établissements du 2^d degré ⁽²⁾ soit :

1 005

écoles



132

collèges

72

lycées et Erea ⁽³⁾

dont **41** lycées
qui accueillent
des lycéens
professionnels

(1) Public et privé sous contrat, prévision rentrée 2025

(2) (4) (5) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(3) Erea : Établissement régional d'enseignement adapté

(6) Hors Segpa

(7) Session 2025, données provisoires

LES ENSEIGNANTS

16 565

agents de l'éducation nationale
enseignant à des élèves
des 1^{er} et 2^d degrés ⁽⁴⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽⁵⁾

→ PREMIER DEGRÉ

21,7

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en préélémentaire

21,4

élèves par classe : nombre moyen
d'élèves en élémentaire

→ SECOND DEGRÉ

25,4

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les
formations
en collège ⁽⁶⁾

19

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves
dans les formations
professionnelles
en lycée

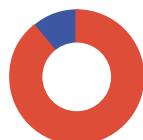
31

élèves par classe :
nombre moyen
d'élèves dans les
formations générales
et technologiques
en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁷⁾

84,5 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**



90,4 %

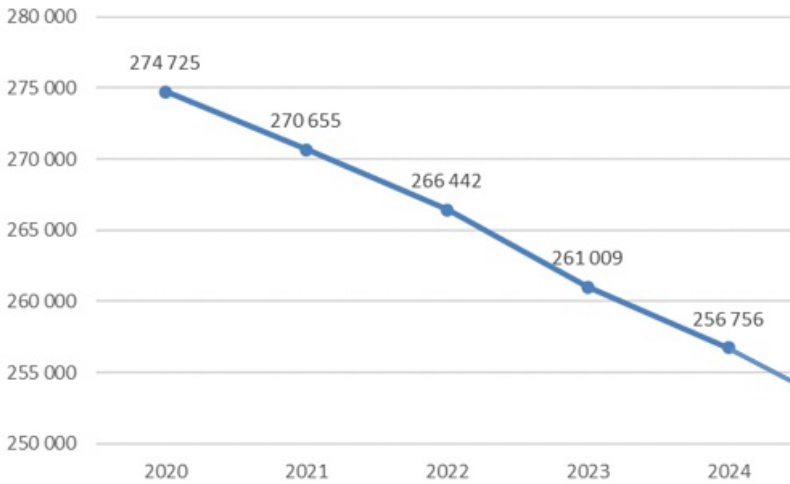
Taux de réussite
au **baccalauréat**



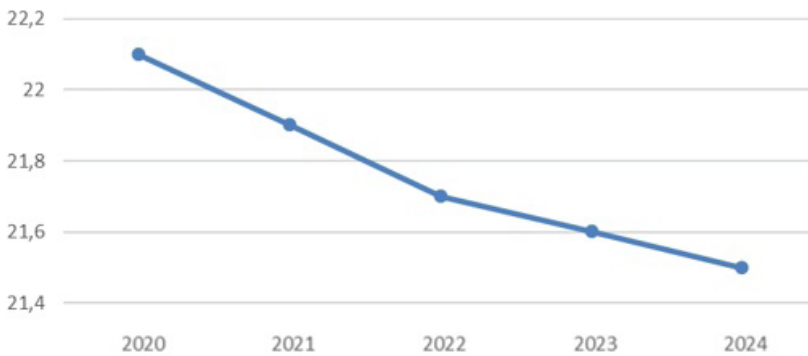
1.

L'académie de Normandie en chiffres

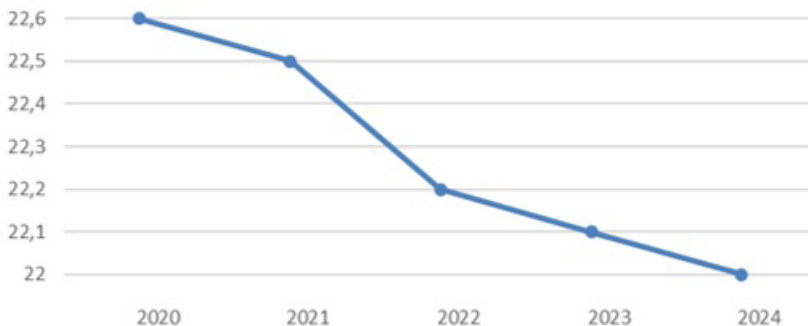
Évolution des effectifs d'élèves du 1^{er} degré public



Évolution du nombre d'élèves moyen par classe dans le 1^{er} degré public (EP + hors EP)



Évolution du nombre d'élèves moyen par classe dans le 1^{er} degré public hors éducation prioritaire







2

***Quelques
spécificités de
l'académie en
cette rentrée 2025***

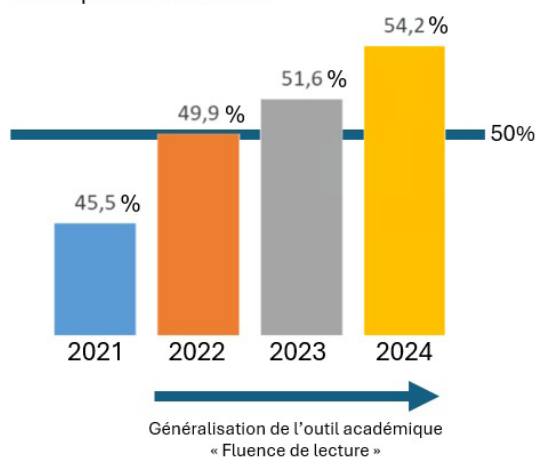
2.

Quelques spécificités de l'académie en cette rentrée 2025

→ Apprentissages fondamentaux à l'école primaire

Mise en place du Quart d'heure Fluence

Pourcentage d'élèves lisant plus de 120 mots par minutes en 6^e



La lecture est au cœur de la réussite scolaire. Mais pour comprendre un texte, il ne suffit pas de décoder les mots : il faut les identifier avec rapidité et précision afin de libérer les ressources cognitives nécessaires à la construction du sens. Cette capacité, appelée **fluence de lecture**, repose sur l'automatisation de la reconnaissance des mots et constitue une étape essentielle dans l'apprentissage de la lecture.

Afin de soutenir les enseignants du premier degré, l'académie de Normandie, sous l'impulsion du département de l'Orne, a conçu le dispositif **Quart d'heure Fluence**. Celui-ci propose des **activités courtes et quotidiennes**, numériques ou papier, pour renforcer la mémorisation des correspondances graphèmes/phonèmes et automatiser leur reconnaissance. Ces entraînements progressifs et adaptés aux besoins des élèves permettent des **progrès significatifs et rapides**.

Conçu en cohérence avec les apports de la recherche et les nouveaux programmes, le dispositif met à disposition des équipes des ressources **clés en main** et facilement

mobilisables.

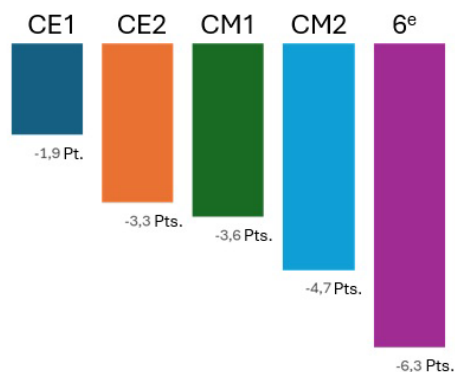
Le département de l'Orne a également prolongé cette réflexion pour les **cycles 3 et 4**, en élaborant un parcours complet qui relie **fluence, fluidité et expressivité**, afin de développer la lecture à voix haute et donner aux élèves une lecture à la fois rapide, précise et expressive.

Les progrès observés lors des évaluations nationales confirment l'efficacité de cette approche dans la lutte contre les difficultés de lecture.

Avec le **Quart d'heure Fluence**, l'académie de Normandie renforce son engagement pour la maîtrise des savoirs fondamentaux et donne à chaque élève les moyens de devenir un lecteur autonome et confiant.

Des rituels pour développer le plaisir de lire

Écart au national du pourcentage d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en lecture



Résultats à l'évaluation 2024 des compétences « lire un texte à haute voix » du CE1 au CM2 et « fluence » en 6^e
« Fluence de lecture »

Le **Quart d'heure Lecture** se distingue du dispositif « Quart d'heure Fluence ». Déjà largement adopté dans les classes, il a pour objectif d'encourager la pratique régulière et personnelle de la lecture en laissant à chaque élève la liberté de choisir son livre.

Intégré à l'emploi du temps, ce rituel d'une quinzaine de minutes instaure une pause lecture quotidienne : roman, bande dessinée, documentaire, poésie... Les élèves lisent en silence, guidés par leur curiosité et leur envie de découverte.

Au-delà du plaisir de lire, ce temps partagé facilite l'accès aux livres, encourage la constitution de réseaux de lecture autour de l'école et contribue à améliorer le climat scolaire, en offrant à chacun un moment de recentrage et de sérénité dès la maternelle.

Développement des compétences écrites

Au collège Molière de L'Aigle, par exemple, les élèves de 6^e prennent goût à l'écriture en imaginant leur propre Odyssée. Ils se familiarisent ainsi avec la création de récits et de descriptions mobilisant leurs connaissances lexicales, syntaxiques et grammaticales. Les aventures imaginées par chaque groupe d'élèves sont ensuite rassemblées dans un recueil collectif d'une grande richesse.



→ Compétences psychosociales à l'école et au collège

Soutien au développement des compétences psychosociales (CPS) des élèves

Pourquoi développer les compétences psychosociales (CPS) ?

Les CPS visent à :

- Favoriser la réussite scolaire ;
- Contribuer à la santé mentale des élèves ;
- Soutenir leur insertion sociale et professionnelle.

Deux approches complémentaires dans l'académie de Normandie – Rentrée 2025

1. Une approche intégrée : faire vivre les CPS dans les apprentissages

Les CPS doivent être développées de manière transversale, au cœur des situations d'apprentissage disciplinaires.

Zoom sur le "LabFormatif CPS" : une innovation nationale relayée dans l'académie.

Un nouveau parcours de formation interdegré dédié aux CPS est intégré au Plan académique de formation (PrAF) 2025-2026. Ce parcours s'appuie sur le **LabFormatif CPS**, dispositif national mené entre mars et juin 2025, qui a permis de former une trentaine de formateurs du premier et second degré dans l'académie.

Il s'agit d'une action innovante de formation à l'approche intégrée du développement des CPS, prenant pleinement en compte les spécificités du contexte scolaire.

2. Une approche spécifique : le programme « Good Behavior Game » (GBG)

L'objectif de l'académie est de renforcer l'enseignement des CPS dans toutes les écoles et tous les collèges en faisant l'inventaire des programmes et des techniques mises en œuvre pour dégager les pratiques inspirantes.

Ainsi, dans le cadre d'un pilotage régional coordonné avec l'Agence régionale de santé (ARS), l'académie de Normandie déploie un programme destiné à favoriser le développement des compétences psychosociales des élèves dès l'école primaire. Le **Good Behavior Game (GBG)** est une stratégie de gestion du comportement en classe élémentaire. Expérimenté actuellement dans 5 écoles situées dans l'Eure, le Calvados, l'Orne et la Seine-Maritime, il contribue à apaiser le climat scolaire et à renforcer la coopération entre élèves. La recherche internationale a démontré ses effets positifs durables : diminution des conduites addictives, réduction des troubles de la personnalité anti-sociale et meilleure insertion sociale à l'âge adulte.

→ Au collège

Diplôme national du brevet : évolution des modalités d'attribution

Dans une volonté de renforcer le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves, les modalités d'attribution du diplôme national du brevet (DNB) évolueront à compter de la session 2026.

Désormais, la note de contrôle continu sera calculée à partir des moyennes annuelles obtenues par les élèves en classe de troisième dans l'ensemble des enseignements obligatoires contribuant à l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il s'agira de la moyenne des moyennes annuelles, remplaçant ainsi l'évaluation des niveaux de maîtrise. Une commission d'harmonisation des notes de contrôle continu sera instaurée dans chaque académie.

Par ailleurs, un nouvel équilibre est instauré entre contrôle continu et épreuves terminales : ces dernières compteront désormais pour **60 %** de la note finale (contre 50 % actuellement), tandis que le contrôle continu représentera **40 %** (contre 50 % jusqu'alors).

L'épreuve écrite terminale d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (EMC) est également renforcée. Elle se composera de deux sous-épreuves :

- L'une portant sur l'histoire-géographie, avec un **coefficient de 1,5** ;
- L'autre sur l'EMC, avec un **coefficient de 0,5** (arrêté du 10 avril 2025).

Cette nouvelle pondération du contrôle continu, désormais établie à 40 % de la note finale, impliquera, dès la rentrée 2025, un accompagnement spécifique des professeurs et des chefs d'établissement par l'ensemble des IA-IPR disciplinaires et référents de collège.

Orientation

Favoriser un accompagnement ambitieux à l'orientation : le plan Avenir

Le plan Avenir vise à transformer l'orientation scolaire en un parcours construit, soutenu et inclusif. Élaboré à partir d'une large concertation avec les acteurs de l'éducation, il mise sur l'implication de tous (élèves, familles, enseignants, collectivités), la mise en place d'outils partagés et la valorisation de moments clés du parcours scolaire afin d'offrir de réels choix et de nouvelles

opportunités aux élèves.

Quelques mesures clés :

- **Projet d'orientation personnalisé en établissement** : dès la rentrée 2025, chaque collège et lycée élaborera un projet d'orientation adapté à son profil, s'appuyant sur des indicateurs tels que la réussite aux examens, l'insertion professionnelle et la poursuite d'études ;
- **Renforcement du rôle des professeurs principaux** ;
- **Parcours d'éducation à l'orientation** : de la 5^e à la Terminale, quatre demi-journées par an seront banalisées pour des forums, visites d'entreprises ou rencontres professionnelles ;
- **Information des familles** : un « guide des parents » de l'ONISEP sera mis à disposition et des rencontres élèves-familles-professeurs seront organisées avant les conseils de classe de 3^e et de 2nde ;
- **Plateforme Avenir(s)** : cette plateforme numérique partagée offrira aux élèves, familles et enseignants un accès centralisé à des ressources (fiches métiers, vidéos, événements régionaux, etc.) ;
- **Accompagnement vers l'enseignement supérieur** : le plan prévoit de valoriser l'année de césure (engagement, expérience professionnelle ou mobilité) pour qu'elle soit plus accessible et porteuse de crédits ECTS.

Le plan de pilotage de l'orientation (PPO)

Le PPO, accompagné d'indicateurs ciblés et partagés, de rencontres avec les familles et de la formation des enseignants, constitue un levier pour garantir une orientation éclairée, ambitieuse et équitable. Outil académique, il permet de structurer et de coordonner les actions dans chaque établissement. Issu d'un diagnostic partagé, il fixe des objectifs précis et mesurables, tels que la diversification des choix d'orientation, l'augmentation du nombre de filles dans certaines filières ou la diminution des réorientations en cours de formation.

La ministre fixe comme objectifs que chaque collège et chaque lycée dispose d'un PPO, et qu'un module d'orientation soit intégré à la formation initiale des enseignants. La Normandie fait partie des académies les plus avancées sur ce point, avec 62 % des collèges et lycées déjà dotés d'un PPO.

Le PPO a un double intérêt : offrir une meilleure lisibilité de l'action éducative aux élèves et aux familles, et renforcer la cohérence des pratiques pédagogiques.

Spécificité normande : l'Agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM)

Collaboration unique en France, le rectorat met à disposition de la Région Normandie dix personnels qui accompagnent les établissements dans l'appropriation de l'offre de services de l'AROM et de ses partenaires. L'objectif : permettre aux élèves de découvrir les métiers et formations, mieux connaître les secteurs en tension et les filières d'avenir, élargir leurs centres d'intérêt et se projeter progressivement dans un univers professionnel.

Six axes d'actions sont mis en œuvre dans le cadre d'ateliers et d'interventions auprès du public scolaire, des salons de l'orientation et des « Métiers en tournée » organisés sur le territoire normand, ainsi que par le biais de relations facilitées avec le monde de l'entreprise :

1. Informer sur les métiers, conseiller et orienter les Normands ;
2. Informer, communiquer, promouvoir et valoriser les métiers et les formations ;
3. Accompagner les acteurs de l'orientation, les équipes éducatives et les familles ;
4. Renforcer le lien avec les acteurs de l'économie et les territoires ;
5. Promouvoir la mixité et l'égalité professionnelle ;
6. Lutter contre le décrochage scolaire.

La formation des professeurs principaux

La campagne académique de formation des professeurs principaux, déployée à l'échelle des bassins d'éducation, se poursuit avec l'appui de l'Ecole académique de la formation continue, des IEN-IO et des directeurs de CIO. La lutte contre les inégalités sociales, de genre et territoriales en matière d'orientation demeure une priorité.

Les enseignants sont ainsi invités à se former pour s'approprier les ressources pédagogiques et l'offre de services proposées par l'Agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM). Ces actions, déclinées de la 5^e à la Terminale, s'inscrivent dans le cadre des heures et des quatre demi-journées annuelles dédiées à l'orientation. La découverte des métiers et des secteurs d'avenir, dès la classe de 5^e, constitue un levier central du dispositif.

Lancement du premier atelier expérimental Mathématiques / Philosophie normand dans deux collèges d'Alençon

Un atelier inédit, conçu avec le lycée Marguerite de Navarre, sera proposé dès la rentrée 2025 aux élèves de 3^e des collèges Louise Michel et Saint-Exupéry d'Alençon. Optionnel et hebdomadaire, il offrira une initiation croisée à la réflexion philosophique et au raisonnement mathématique, animée par des enseignants de philosophie du lycée et de mathématiques des collèges.

À un moment charnière du parcours des élèves, il vise à développer autonomie et esprit critique, à renforcer l'attractivité des sciences et à lutter contre les déterminismes sociaux et de genre. L'expérience a vocation à s'étendre ensuite à d'autres niveaux du secondaire.

Les objectifs sont multiples :

- Encourager une démarche pédagogique innovante ;
- Offrir aux élèves une autre façon d'apprendre ;
- Consolider leurs capacités logiques et leur identité intellectuelle, personnelle et citoyenne.

Les séances s'appuieront sur de grandes thématiques (intelligence artificielle, beauté, amour...) et sur la résolution de problèmes, la discrimination des idées et la conceptualisation, afin de renforcer langage et argumentation. Énigmes, cas logiques appliqués et séances d'« auto-défense intellectuelle » permettront aussi d'identifier sophismes et raisonnements fallacieux.

Enfin, chaque élève réalisera une production significative, l'atelier constituant un espace stimulant de liberté et de reconnaissance, entre pairs et avec les adultes.

→ Au lycée général et technologique

Maintien de la prépa-seconde pour une année supplémentaire

Forte de l'expérience acquise au cours de l'année écoulée, l'académie reconduit pour une année supplémentaire les **cinq classes de prépa-seconde**, qui accueilleront de nouveaux élèves à la rentrée 2025.

La **campagne d'affectation** s'est révélée particulièrement satisfaisante : **95 % des élèves** issus du dispositif ont obtenu leur **premier vœu**, notamment dans la voie professionnelle, tandis que **12 élèves poursuivront en seconde générale et technologique**.

Le **bilan est très positif** pour les élèves engagés dans cette prépa-seconde, on observe des **progrès significatifs dans les apprentissages**, ainsi qu'un **renforcement de la confiance en soi**.

Le **recrutement des élèves, l'organisation des enseignements, les modalités d'accompagnement** tout au long de l'année et les **projets pédagogiques** continuent de se structurer et de s'enrichir, sous l'impulsion des chefs d'établissement, dans une dynamique constante d'**amélioration et de réussite des parcours élèves**.

Les cinq établissements accueillant une prépa-seconde à la rentrée 2025 : Lycée Jules Verne de Mondeville (14), Lycée Modeste Leroy d'Evreux (27), Lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg (50), Lycée Leclerc Navarre d'Alençon (61) et Lycée Val de Seine de Grand-Quevilly (76).

Les nouveautés de l'offre de formation

Lycée général

- Spécialité Langues, Littératures et cultures étrangères et régionales « Anglais monde contemporain » au lycée Maurois à Deauville (14).
- Enseignement optionnel « Musique » au lycée Gambier à Lisieux (14).
- Spécialité Langues, Littératures et cultures étrangères et régionales « Espagnol » au lycée Prévert à Pont-Audemer (27).
- Spécialité « Histoire des Arts » au lycée La Morandière à Granville (50).
- Spécialité « Education physique, pratiques et cultures sportives » au lycée Tocqueville à Cherbourg (50).
- Enseignement optionnel « Musique » au

lycée Littré à Avranches (50).

- Spécialité « Numérique et sciences informatiques » au lycée Claude Monet au Havre (76).
- Spécialité « Education physique, pratiques et cultures sportives » au lycée Porte Océane au Havre (76).
- Enseignement optionnel « Théâtre » au lycée Brassens de Neufchâtel-en-Bray (76).
- Enseignement optionnel « Enseignement conjoint des langues anciennes » au lycée Prévost de Montivilliers (76).
- Demie-division de classe préparatoire ENS D2 Economie-gestion au lycée François 1er au Havre (76).

Lycée technologique

- Division en bac technologique « Sciences et technologies de la santé et du social » au lycée Charles de Gaulle à Caen (14).
- Division en bac technologique « Sciences et technologies de la santé et du social » au lycée Louise Michel à Gisors (27).
- Demie-division en bac technologique « Sciences et technologies de laboratoire » au lycée Georges Dumézil à Vernon (27).
- Division en bac technologique « Sciences et technologies de la santé et du social » au lycée André Maurois à Elbeuf (76).
- Enseignement de spécialité « Système d'information numérique » en STI2D au lycée Schuman-Perret au Havre (76).
- Enseignement de spécialité « Architecture et construction » en STI2D au lycée Blaise Pascal à Rouen (76).

Épreuve anticipée de mathématiques en classe de première

À compter de l'année scolaire 2025-2026 (session 2027 du baccalauréat), tous les élèves de première générale et technologique passeront une nouvelle épreuve anticipée de mathématiques au mois de juin, en complément des épreuves écrite et orale de français.

Notée sur 20 points, cette épreuve, d'un **coefficient 2**, se déroulera sur une durée totale de **2 heures** et se composera de deux parties :

- **Partie 1 (6 points)** : calculs et questions à choix multiples, visant à évaluer la maîtrise des automatismes mathématiques ;
- **Partie 2 (14 points)** : résolution de problèmes mobilisant des raisonnements mathématiques.

L'usage de la calculatrice ne sera pas autorisé pour l'ensemble de l'épreuve.

Le contenu de l'épreuve dépendra

du programme de mathématiques effectivement suivi par le candidat :

- **En voie générale**, pour les élèves ayant choisi l'enseignement de spécialité mathématiques : programme de première de l'enseignement de spécialité ;
- **En voie générale**, pour les élèves n'ayant pas choisi cette spécialité : programme de l'enseignement de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique ;
- **En voie technologique** : programme de première de l'enseignement commun de mathématiques.

À l'instar des épreuves anticipées de français, les résultats seront communiqués aux élèves en **juillet**. Ils seront pris en compte dans leur dossier **Parcoursup**, permettant ainsi de disposer d'une évaluation nationale en mathématiques en vue de l'accès à l'enseignement supérieur.

En cohérence avec les thématiques précédemment évoquées, un **accompagnement spécifique des professeurs de mathématiques**, en collège comme en lycée, est prévu par les IA-IPR dès l'année scolaire 2025-2026, avec un axe fort porté sur la **thématique de l'évaluation**.

→ Au lycée professionnel

Ouverture de formations cette année

Bâtiment – Travaux publics

- Ouverture d'un bac pro « Etude et réalisation d'agencement » au lycée Jean Jooris de Dives-sur-Mer (14).

Cohésion sociale et santé

- Ouverture d'une certification de spécialisation « Aide à domicile » au LEA Robert Doisneau de Saint-Lô (50).

Industries

- Ouverture d'un bac pro « Cybersécurité, informatique et réseaux, électroniques » au lycée Jean Jooris de Dives-sur-Mer (14).
- Ouverture d'un BTS « Cybersécurité, informatique et réseaux, électroniques » au lycée Charles Tellier de Condé-en-Normandie (14).
- Ouverture d'un bac pro « Cybersécurité, informatique et réseaux, électroniques » au lycée La Morandière de Granville (50).
- Ouverture d'un bac pro « Maintenance des matériels de construction et de manutention » au lycée Fernand Léger de Grand-Couronne (76).

Logistique et transport

- Ouverture d'un BTS « Gestion des transports et de la logistique associée » au lycée Lavoisier du Havre (76).

Services

- Ouverture d'un CAP « Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » au lycée Marland de Granville (50).
- Ouverture d'un CAP « Cuisine » au lycée Marland de Granville (50).

Le projet 3NC : Normandie, Nucléaire, Nouvelles compétences

L'académie de Normandie s'engage pleinement dans le projet 3NC (Normandie Nucléaire, Nouvelles Compétences), initiative d'envergure nationale qui positionne notre territoire au centre de la relance de la filière nucléaire française. Ce projet stratégique, lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêts « Compétences et Métiers d'avenir » dans le cadre de France 2030, illustre la synergie entre l'Éducation nationale et la Région Normandie.

Un défi ambitieux : former 5 400 personnes par an d'ici 2030



Face aux enjeux de la transition énergétique et aux besoins croissants de la filière nucléaire, le projet 3NC vise à former massivement aux métiers d'avenir du secteur. Coordonné par 37 partenaires industriels, institutionnels et issus de l'enseignement, ce programme répond aux défis de recrutement de près de 12 700 postes sur plus de dix ans.

L'académie de Normandie déploie une offre de formation complète et adaptée, de la voie professionnelle à l'enseignement supérieur. Les établissements scolaires normands, en étroite collaboration avec l'Université de Caen Normandie et les partenaires industriels, proposent des parcours de formation qui préparent les futurs professionnels aux métiers techniques, d'ingénierie et de recherche du nucléaire.

Cette mobilisation s'inscrit dans le projet pédagogique « Normandie 2024-2027 » de l'académie, qui place l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes au cœur de ses priorités, en lien direct avec les besoins économiques du territoire.

Axe 3 du projet 3NC porté par l'académie de Normandie

La constitution progressive de cinq lycées pôles de référence et têtes de réseau d'établissements dans lesquels des équipements spécifiques aux colorations des formations en lien avec le domaine du nucléaire seront ajoutés. Cela comprendra des espaces de virtualisation. Chacun des cinq établissements pôles de référence s'appuie sur un réseau d'établissements qui propose :

- Une expertise sectorielle ;
- Le développement de colorations « Nucléaire » ;
- Des ressources et matériels pédagogiques ;
- Une veille technologique.

Trois lycées pôles de référence sont effectifs dès cette rentrée :

- Lycée Le Corbusier à Saint-Etienne-du-Rouvray (76) : Bâtiment, Génie civil ;
- Lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg (50) : Maintenance, Pilotage ;
- Lycée Pablo Neruda à Dieppe (76) : Electrotechnique, Automatismes.

Le projet 3NC témoigne de la capacité de l'Éducation nationale et de la Région Normandie à anticiper ensemble les mutations économiques et à préparer les générations futures aux défis énergétiques de demain.

Les autres projets AMI-CMA en Normandie

En Normandie, deux **campus d'excellence** structurent l'innovation et la formation dans des filières stratégiques :

- Le **Campus international de l'énergie (CEINE)** ;
- Le **Campus des industries de la mobilité (IM)**, en cours de labellisation « excellence ».

Ces campus portent plusieurs **projets AMI-CMA (Appels à manifestation d'intérêt – Compétences et Métiers d'Avenir)**, financés par l'État, qui visent à anticiper les mutations industrielles et à développer des parcours de formation adaptés aux besoins des filières.

Trois projets majeurs sont actuellement engagés :

- **MVEB** : accompagner la maintenance des véhicules électriques à batterie et former les enseignants aux innovations pédagogiques.
- **FOREP-Vé 2030** : développer l'offre de formation en électronique de puissance pour les véhicules électriques, du bac au bac+5, en lien étroit avec les industriels.
- **Hydrogène décarboné** : structurer une filière de formation professionnelle autour de l'hydrogène en créant des lieux totems, des dispositifs attractifs pour les jeunes et un premier réseau professionnel dédié.

Ces projets, dotés de moyens significatifs, associent l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, les industriels et les branches professionnelles, avec un objectif commun : **former aux métiers d'avenir et renforcer l'attractivité des filières énergétiques et industrielles en Normandie.**

Focus sur deux projets

Coloration « Attractivité du territoire et tourisme » au lycée Risle-Seine : un projet structurant pour la voie professionnelle

Le lycée professionnel Risle-Seine de Pont-Audemer propose aux élèves du **baccalauréat professionnel AGOrA** (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités) une coloration « **Attractivité du territoire et tourisme** ». Elle leur offre une découverte concrète du tourisme local, de ses métiers et débouchés, en partenariat avec l'office de tourisme et la mairie de Pont-Audemer. Ancrée dans le développement territorial, cette formation aborde **l'organisation du secteur, ses enjeux d'attractivité, ainsi que les pratiques numériques et écoresponsables.**

Les cours sont complétés par :

- **Un renforcement en anglais professionnel** ;
- **Une initiation aux outils numériques** de promotion touristique ;
- Des **modules sur le développement durable.**

Un **partenariat avec le lycée André Maurois de Deauville**, qui propose un BTS Tourisme, crée une **passerelle vers l'enseignement supérieur** : immersions en classe, interventions croisées d'enseignants et projets communs favorisent la continuité du parcours.

Cette spécialisation développe des compétences clés – **autonomie, analyse, maîtrise numérique, adaptabilité** –

valorisables dans la poursuite d'études comme dans l'insertion professionnelle.

Le lycée professionnel Porte de Normandie distingué au concours national « Les Éloi d'Or 2025 »

Les élèves du lycée professionnel **Porte de Normandie** à Verneuil-sur-Avre ont brillamment représenté leur établissement en remportant le **premier prix du concours national « Les Éloi d'Or 2025 »** avec leur œuvre « Capture ». Organisé par **France Chaudronnerie**, ce concours valorise les filières industrielles de la chaudronnerie, de la tuyauterie et du soudage, en mettant en avant les compétences techniques, la créativité et l'engagement des jeunes en formation.

Cinq élèves de Première Bac Pro Technicien en Chaudronnerie Industrielle ont travaillé dès la rentrée sur ce projet original, accompagnés par leur professeur de spécialité et leur professeur d'arts appliqués.

Autour du thème « Environnement et Océans », leur création représente un poisson piégé dans un filet de pêche, symbole fort de la pollution marine et de la nécessité de préserver les milieux aquatiques. Ce projet leur a permis de mobiliser leurs compétences professionnelles, d'expérimenter des matériaux innovants et de se former sur des équipements de pointe, grâce notamment au soutien de l'entreprise ACMV, partenaire du concours.

Une belle reconnaissance pour ces élèves, qui portent haut les couleurs de la voie professionnelle et des métiers de l'industrie.



→ **Egalité filles-garçons**

Mathématiques : des performances encore en retrait et un décrochage marqué des filles dès le primaire

Les **résultats des élèves de l'académie de Normandie** aux évaluations nationales en mathématiques demeurent **inférieurs aux moyennes nationales**, malgré quelques signaux positifs en début de scolarité.

Au CP, les performances des élèves normands sont **encourageantes**, avec même un **écart positif** par rapport aux taux nationaux. Les **filles de l'académie** affichent des **progrès sensibles** par rapport à l'année précédente : jusqu'à **+2 points** d'écart au national sur la compétence « **résoudre un problème** », avec des taux de maîtrise variant entre **71 % et 94 %** selon les compétences évaluées.

Cependant, dès le **CE1**, les performances commencent à **diminuer**, de façon plus marquée chez les filles. Cette tendance se **confirme en CE2** et **s'accroît jusqu'à l'entrée en 6^e**, où les **élèves normands affichent des résultats significativement en deçà des taux nationaux**.

Chez les filles, cette baisse est particulièrement préoccupante :

- À l'entrée en 6^e, elles enregistrent **-3,3 points** par rapport à la moyenne nationale sur la compétence « **résolution de problèmes** », et **-4,2 points** sur « **automatismes** » ;
- L'**écart filles-garçons**, initialement **favorable aux filles au CP (+2,1 points)** sur la compétence « **résoudre un problème** », devient **défavorable en CM2 (-9,8 points)** ;
- Ce décrochage est visible sur **presque toutes les compétences**, à l'exception de « **poser et calculer** », où les filles conservent un niveau légèrement supérieur ou équivalent jusqu'au CE1 ;
- En **6^e**, le **taux de maîtrise des filles** est inférieur de **10 points en moyenne** à celui des garçons, sauf pour la compétence « **espace et géométrie** », où elles conservent une avance de **+1,6 point**.

Ces constats soulignent la nécessité d'une **action ciblée, dès le primaire**, pour **renforcer l'appropriation des savoirs fondamentaux en mathématiques, accompagner les filles dans la durée et réduire les écarts de genre** dans les apprentissages.

Plan « Filles et Maths » : une mobilisation renforcée pour lutter contre les stéréotypes de genre et favoriser l'égalité dans l'orientation

La lutte contre les stéréotypes de genre dans l'orientation scolaire s'intensifie dans l'académie de Normandie avec la mise en œuvre d'actions concrètes et ambitieuses.

À la rentrée 2025, une **charte de lutte contre les stéréotypes de genre** sera affichée dans l'ensemble des salles des professeurs et des maîtres. Elle s'accompagne du déploiement d'un module de sensibilisation pour les personnels éducatifs.

Le **plan « Filles et Maths »** franchit une nouvelle étape avec l'ouverture de **six classes expérimentales à horaires aménagés « Maths et Sciences » en 4^e**, accueillant **50 % de filles**. Ce dispositif conjugue une approche pédagogique disciplinaire renforcée et un travail approfondi sur l'orientation, en partenariat avec les **établissements d'enseignement supérieur** et de grands groupes industriels. L'objectif est clair : développer l'appétence des filles pour les filières scientifiques et techniques, leur permettre de découvrir les **secteurs d'avenir**, et de **rencontrer des modèles féminins inspirants** pour lever les freins liés à l'autocensure.

Ce plan vise à **réduire les inégalités de genre dans l'orientation**, encore très présentes. À titre d'exemple, seules **5 % des filles** choisissent une **école d'ingénieur** à l'issue de la Terminale, et **3 % une CPGE Maths, Physique et Sciences de l'ingénieur**. La **fixation d'objectifs cibles** pour l'accès des filles aux **enseignements de spécialité et aux classes préparatoires** contribuera à améliorer leur représentation dans ces filières. En parallèle, l'académie de Normandie pourra s'appuyer sur un réseau de 102 établissements labellisés «**Égalité**» d'ici fin 2025. Le label **Égalité** valorise l'engagement des établissements scolaires en faveur d'une culture du respect et de la tolérance. Il s'inscrit dans une démarche globale visant à :

- Lutter contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles ;
- Combattre les stéréotypes de genre pour favoriser des choix scolaires et professionnels libres et éclairés ;
- Encourager une réflexion partagée sur la politique de l'établissement et sur les pratiques pédagogiques ;
- Intégrer la question de l'égalité dans tous les espaces et toutes les interactions.

Véritable levier de transformation, ce label permet aux communautés éducatives de promouvoir un environnement inclusif et respectueux, garantissant à chaque élève les mêmes chances de réussite et d'épanouissement.

Quatre établissements normands ont obtenu le label Égalité au niveau 3 – expertise : le collège Charles-Letot de Bayeux (14), le lycée Pablo-Neruda de Dieppe (76), le lycée Jules-Siegfried du Havre (76) et le collège Jean-Lecanuet de Rouen (76).

Enfin, la **formation des enseignants et des référents égalité représente un levier essentiel** pour transformer durablement les pratiques et faire de l'égalité une réalité dans les parcours des élèves.

Expérimentation des classes à horaires aménagés en mathématiques et sciences (CHAMS)

Face au constat persistant de la sous-représentation des filles dans les filières scientifiques et technologiques — elles ne représentent, par exemple, que **25 % des étudiants en formations d'ingénieurs et du numérique** — la ministre d'État Élisabeth Borne a lancé, en mai 2025, le plan « **Filles et maths** ».

Dans ce cadre, l'académie de Normandie fait partie des académies pilotes pour la mise en œuvre de la mesure 5 : la création de **classes à horaires aménagés en mathématiques et en sciences (CHAMS)** en 4^e et 3^e. Ces classes, composées d'élèves volontaires, devront accueillir **au moins 50 % de filles**.

Les objectifs de ces CHAMS sont multiples :

- **Élargir l'horizon culturel et scientifique** des élèves ;
- **Favoriser une orientation libre de stéréotypes** ;
- **Travailler en lien avec la recherche et l'ingénierie** ;
- Et **apprendre dans un cadre valorisant l'égalité filles/garçons**, à travers une **pédagogie de projet**.

Six collèges répartis sur l'ensemble du territoire normand mettront en œuvre ce dispositif dès la rentrée 2025. Ce choix reflète une volonté académique forte de représenter la **diversité des territoires** et des **profils d'établissements**.

Les établissements expérimentateurs sont :

- Le collège **Fernand Lechanteur** à Caen (14) ;
- Le collège **Guillaume de Conches** à Conches-en-Ouche (27) ;
- Le collège **Le Hague-Dick** à Beaumont-Hague (50) ;
- Le collège **Honoré de Balzac** à Alençon (61) ;
- Le collège **Eugène Varlin** au Havre (76) ;
- Le collège **Rachel Salmona** au Tréport (76).

Les équipes pédagogiques engagées, déjà très mobilisées, collaboreront avec l'enseignement supérieur — notamment les **universités de Caen, Rouen et Le Havre** — ainsi qu'avec de **grands groupes industriels**. L'ensemble du dispositif sera **accompagné au niveau académique par un inspecteur référent et suivi au niveau national par la DGESCO**.

« Jour D'Filles » : une initiative normande pour promouvoir les sciences auprès des collégiennes.

Le « **Jour D'Filles** » est une journée dédiée aux collégiennes de l'académie de Normandie, visant à promouvoir les **enseignements de spécialité scientifiques**, la **filière STI2D**, ainsi que les **métiers des sciences et techniques**.

Initiée au **lycée Pablo Neruda de Dieppe** et expérimentée en 2025 dans **six lycées volontaires**, cette opération sera **déployée à plus grande échelle en 2025-2026** dans l'ensemble des collèges et lycées de l'académie, en partenariat avec **l'Agence régionale de l'orientation et des métiers (AROM)**.

Le « Jour D'Filles » s'inscrit dans la dynamique des plans ministériels « **Avenir** » et « **Filles et Maths** », en soutenant l'ambition des collégiennes à s'engager dans les **études STIM** (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).

Au programme :

- des **ateliers de découverte et de mise en pratique** ;
- des **rencontres avec des élèves engagés** dans ces filières ;
- des **rencontres avec des professionnelles et professionnels inspirants**.

Cette **approche expérientielle** favorise la **transmission entre pairs**, facilite l'**identification à des modèles** et incite les participantes à **déjouer les stéréotypes de genre pour oser des parcours scientifiques et technologiques**.

Un **kit pédagogique**, conçu spécifiquement par l'**ONISEP Normandie**, permet de **préparer les élèves en amont** de la journée et d'en maximiser les bénéfices.

Une **évaluation conduite en 2025** auprès de **130 élèves** a montré des effets positifs sur leur **niveau de connaissance des formations et métiers scientifiques**, mais aussi sur leur **sentiment de compétence** dans ces domaines — deux leviers essentiels pour **susciter des vocations** et élargir leurs horizons d'orientation.

→ **Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle**

Mise en œuvre des nouveaux programmes EVAR/EVAR-S à la rentrée : un déploiement progressif de la formation des personnels en 2025-2026 dans l'académie de Normandie

Le séminaire du Plan national de formation (PNF), qui s'est tenu le 24 mars dernier en présence de la délégation académique normande — composée des corps d'inspection référents et d'un ingénieur de formation de l'EAFC — a marqué le lancement de la mise en œuvre des nouveaux **programmes EVAR** (Éducation à la vie affective et relationnelle) pour le premier degré, et **EVAR-S** (Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité) pour le second degré.

Ces programmes, publiés au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports le 6 février 2025, entreront en vigueur à la rentrée scolaire 2025. Ils nécessitent un déploiement progressif de la formation des personnels en académie, amorcé par ce séminaire national.

Dans l'académie de Normandie, deux webinaires interdegrés, organisés les 3 et 25 juin derniers, ont permis aux pilotes du premier degré et à des formateurs volontaires du second degré de s'approprier les enjeux des nouveaux programmes et de découvrir les conducteurs d'ateliers proposés au niveau national pour la formation des référents EVAR et EVAR-S.

Les référents-formateurs du premier degré — deux à trois par circonscription (1 inspecteur accompagné de 2 conseillers pédagogiques ou maîtres formateurs) — et

les référents du second degré — désignés de préférence parmi les professeurs (un par établissement) — accompagneront les équipes éducatives dans la mise en œuvre des trois séances obligatoires d'EVAR et d'EVAR-S à programmer chaque année. Ils bénéficieront de deux ateliers de formation, consacrés d'une part à l'appropriation des contenus à travers l'analyse de thématiques ciblées, et d'autre part à l'anticipation des problématiques liées à leur application sur le terrain. Ce dispositif de formation, deuxième étape du plan de déploiement, se déroulera jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026.

Une première restitution nationale, organisée le 11 juin, a permis aux académies d'échanger sur les questions clés et de partager leurs déclinaisons respectives du dispositif de formation.

Enfin, troisième étape prévue par le PNF, la poursuite de la formation des formateurs — renforcée en Normandie par un ambitieux programme académique de recrutement — ainsi que la formation complémentaire de l'ensemble des acteurs impliqués, seront intégrées au Plan académique de formation (PrAF) pour l'année scolaire 2025-2026.

→ Santé mentale

Des dispositifs pour soutenir la santé et le bien-être des élèves

Afin de sensibiliser et d'informer directement les jeunes, le **numéro vert national de prévention du suicide (31 14)** est inscrit dans les carnets de correspondance des élèves. Cette mesure s'accompagne de temps de formation à destination des professionnels de santé scolaire, en particulier des médecins, assurés par la psychologue assistante du médecin coordinateur du numéro national.

En parallèle, l'académie déploie progressivement les **secouristes en santé mentale**, avec l'appui du groupe de pilotage académique et de l'École académique de formation continue (EAFC). Un parcours Magistère a été conçu pour former les formateurs des cinq départements et de Saint-Pierre-et-Miquelon. À ce jour, **136 établissements**, soit près de la moitié des EPLE de la région académique, se sont engagés dans le dispositif, représentant **223 stagiaires inscrits**.

Enfin, chaque établissement doit désormais rédiger un **protocole santé mentale des élèves « Du repérage à la prise en charge »**, conformément aux orientations nationales. Ce protocole s'inscrit dans la démarche « École promotrice de santé » et mobilise l'ensemble des acteurs éducatifs pour favoriser le bien-être des élèves et garantir un accompagnement adapté.

Généralisation des personnels repères dans les lycées

En complément de ces actions, un accompagnement spécifique est proposé aux personnels repères désignés dans les établissements. Ces personnels, enseignants ou CPE, sont sensibilisés aux signes de souffrance psychique et à l'écoute bienveillante des élèves. Ils travaillent en étroite collaboration avec les personnels sociaux et de santé, qui assurent la prise en charge spécialisée.

À ce jour, **350 personnels repères ont été formés** ; 71 % des établissements disposent d'au moins un personnel repère. À la rentrée 2025, le dispositif se généralise à tous les lycées, avec une formation de deux jours prévue pour **deux personnels repères par établissement**.



→ Nouveaux concours et nouvelles conventions

Le prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire

Créé en hommage à Dominique Bernard, enseignant de lettres passionné et défenseur des valeurs de l'École, le prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire est un prix littéraire destiné à encourager les collégiens et lycéens à s'emparer de l'écriture comme espace de liberté, de réflexion et de partage.

Ce prix poursuit trois grandes ambitions :

- Éveiller le goût du beau et de la création, à travers le plaisir d'écrire et de lire ;
- Développer l'esprit critique et d'analyse des élèves, en cultivant la finesse et la profondeur de la pensée ;
- Former de jeunes citoyens éclairés, dans l'esprit unificateur des valeurs de la République.

Un cadre pédagogique exigeant et stimulant

Inscrit dans les priorités nationales, le prix met au cœur de la pratique scolaire la lecture et l'écriture, savoirs fondamentaux indispensables à la réussite des élèves. Il prolonge les programmes de français et s'ancre dans la vie quotidienne des cours de lettres, tout en s'ouvrant sur une démarche d'éducation artistique et culturelle.

À qui s'adresse le prix ?

Le Prix Dominique Bernard – Lire, penser, écrire – est ouvert aux élèves de 4e, 3e et 2nde générale, technologique et professionnelle, des établissements publics et privés sous contrat des académies de Normandie, de Lille et d'Amiens.

Les participants sont invités à écrire une nouvelle, individuelle ou collective, dont la longueur varie selon le niveau scolaire.

Un prix interacadémique

Chaque académie distinguera ses lauréats avant qu'un jury interacadémique ne désigne les lauréats nationaux.

10^e édition de « Moteur ! » : un concours qui inspire les jeunes de 14 à 22 ans

Créé par l'association Moteur !, ce concours national œuvre en faveur de l'égalité des chances en donnant la parole aux jeunes pour renforcer leur confiance en eux,

valoriser leurs talents et encourager la projection vers l'avenir à travers la rencontre avec des modèles inspirants.

Le concours, qui fêtera sa 10^e édition en 2026, s'adresse à tous les jeunes de 14 à 22 ans, de la classe de 4^e à la terminale, sans distinction de milieu, de parcours scolaire ou de compétences techniques. Chaque participant est invité à réaliser une vidéo d'1 minute 30 maximum, au format horizontal, à l'aide de son propre matériel (téléphone ou caméra), autour d'une personne qui l'inspire : un membre de sa famille, un proche, une personnalité... pour ses valeurs, son parcours ou ses actions.

La participation est individuelle mais peut s'inscrire dans un travail collectif en classe. Elle est gratuite. La vidéo doit être accompagnée d'un selfie en mode paysage et déposée en ligne sur le site de l'association, rubrique « Concours ».

Chaque année, une centaine de jeunes sont récompensés :

- Invitation au Festival de Cannes pour les lauréats ;
- Ateliers de pratique artistique (éloquence, slam, expression corporelle) ;
- Rencontres avec des professionnels ;
- Bourses de formation en réalisation audiovisuelle, etc.

Toutes les informations pour participer, des conseils de réalisation et les archives vidéo des éditions précédentes sont disponibles sur le site : <https://www.leprojetmoteur.org/concours>

Une nouvelle convention pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire

Une nouvelle convention a été signée avec l'association **C'Possible**, spécialisée dans le mentorat des jeunes en difficulté. Elle marque une étape supplémentaire dans la **mobilisation de l'académie contre le décrochage scolaire**.

Grâce à ce partenariat, des élèves identifiés comme étant les plus exposés au risque de rupture de parcours bénéficieront d'un accompagnement personnalisé et bienveillant, assuré par des mentors issus du monde professionnel. Cette relation de confiance contribue à redonner du sens à leur scolarité, renforcer la motivation et ouvrir de nouvelles perspectives d'orientation.

En rapprochant les jeunes de l'univers

des métiers et en valorisant leurs potentialités, cette convention constitue un levier supplémentaire pour favoriser la persévérance scolaire et l'égalité des chances, au service de la réussite de tous les élèves.

Par ailleurs, plusieurs conventions sont en cours de développement avec des entreprises et fédérations (le secteur bancaire (AFB), le secteur agroalimentaire (AREA), la CAPEB, EDF, la FFB, les SCOP du BTP, Thales, etc).



© Stéphanie Lacombe - MENESR



3

Ecole inclusive

3.

Ecole inclusive

Un accompagnement repensé pour garantir l'équité scolaire

L'académie de Normandie poursuit avec détermination son engagement en faveur d'une école inclusive, au service de l'équité et de la réussite de tous les élèves, quels que soient leurs besoins. En cohérence avec les ambitions nationales portées par la Conférence nationale du handicap (CNH), l'action académique se structure autour de deux axes majeurs :

- une réorganisation de l'accompagnement humain autour des **PAS** ;
- la montée en puissance des **dispositifs ULIS**.

Pôles d'appui à la scolarité (PAS) : vers un accompagnement plus cohérent et réactif

Face à l'augmentation continue des notifications d'accompagnement, l'enjeu est désormais d'optimiser l'adéquation entre besoins réels et accompagnement proposé. Une transformation est engagée avec le déploiement progressif des **PAS**, appelés à remplacer les Pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL). Ces structures inter-degrés et intersectorielles (public/privé) apportent une réponse de **premier niveau pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers**, qu'ils soient en situation de handicap ou non.

À la rentrée 2025, **14 premiers PAS** seront déployés sur fonds académiques dans les cinq départements, avec un maillage équilibré : **2 dans le Calvados, 2 dans l'Eure, 2 dans la Manche, 2 dans l'Orne et 6 en Seine-Maritime**. Ils accompagneront de **3 000 à 5 000 élèves** chacun, mobiliseront **30 à 50 AESH** et intégreront les ressources médico-sociales du territoire, en lien étroit avec l'ARS et les MDPH. L'objectif est d'atteindre **150 PAS en Normandie** à terme.

Des dispositifs ULIS pour structurer des parcours adaptés

Les **Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** permettent à des élèves en situation de handicap de suivre une

scolarité adaptée au sein des écoles, collèges et lycées, avec l'appui d'un enseignant spécialisé et d'un AESH collectif. À la rentrée 2025, **575 dispositifs ULIS** sont en place dans l'académie, répartis sur tous les départements, avec une hausse continue dans le second degré, qui accueille désormais la majorité des élèves notifiés MDPH.

3 objectifs académiques structurent ce déploiement :

- Réduire le nombre d'élèves en attente de place ;
- Mailler finement le territoire pour limiter les temps de déplacement ;
- Approcher les effectifs recommandés par les textes (10 élèves par ULIS second degré ; 12 en ULIS école).

27 % des élèves en situation de handicap sont notifiés pour un ULIS. Pour répondre à cette forte demande, 23 nouveaux ULIS ont été créés à la rentrée 2025 (3 en école, 20 en collège/lycée).

Des projets innovants sont expérimentés localement, à l'image de l'ULIS réseau 1D-2D dans l'Orne, qui favorise une scolarisation territorialisée et fluide, ou encore la convention inter-lycées au Havre, qui accompagne les parcours d'orientation et d'insertion des jeunes en situation de handicap, en lien avec le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH).





4

***Les personnels
de l'académie***

Les personnels de l'académie

→ Réforme de la formation initiale des enseignants

La préparation des concours 2026 dans l'académie de Normandie

En 2026, année de transition liée à la réforme de la formation des enseignants, les concours de recrutement seront ouverts à la fois en fin de licence et en fin de master pour la grande majorité des disciplines de collège et de lycée, ainsi que pour l'accès au professorat des écoles.

Les étudiants inscrits en master MEEF poursuivront le cursus engagé et prépareront le concours dans leur Inspé d'affectation. Le calendrier des stages, en place dans l'académie depuis 2020, leur permettra de consacrer le dernier semestre à cette préparation. Ils pourront également s'inscrire au concours ouvert en fin de licence. Parallèlement, les étudiants de licence qui se destinent au professorat des écoles ou à l'enseignement dans le second degré pourront suivre dès la rentrée 2025 des modules de préparation aux concours (100 heures), proposés conjointement par l'Inspé et les composantes universitaires. Ces modules préfigurent la nouvelle licence « Professorat des écoles », qui ouvrira à la rentrée 2026 dans chacun des deux Inspé de Normandie.

Le concours ouvert en L3 et sa spécificité par rapport au concours en M2

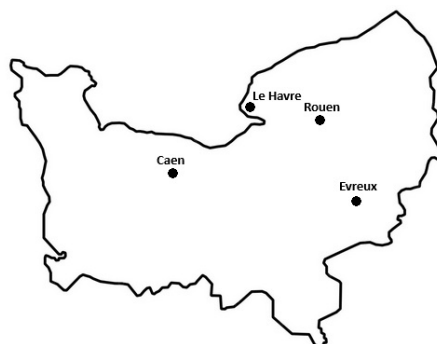
La première session du concours de recrutement d'enseignants à bac + 3 se tiendra en juin 2026. Ce concours s'inscrit dans un continuum de formation allant du baccalauréat au master « Enseignement et éducation », plus professionnalisant. Adossé aux connaissances et compétences acquises en licence, il conserve l'ambition et la nature du concours de niveau master : centré sur les savoirs disciplinaires, il comporte un oral d'admission qui évalue la capacité du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant.

Pour le concours de professeur des écoles, l'accent est mis sur les savoirs fondamentaux en français et en mathématiques, réunis au sein d'une même épreuve, tant pour l'admissibilité que pour l'admission. L'épreuve d'EPS constitue un oral d'admission. L'ensemble des épreuves traduit la polyvalence attendue.

Dans le second degré, les concours disciplinaires conservent leurs exercices traditionnels, adaptés au niveau licence. Ainsi, en Lettres, la dissertation d'admissibilité porte sur une thématique du programme et évalue la capacité à traiter une problématique littéraire dans un cadre resserré. En mathématiques et en histoire-géographie, les épreuves s'appuient également sur le programme de licence. Pour tous les concours, la maîtrise des programmes scolaires est requise, qu'il s'agisse des enseignements de terminale et des mathématiques expertes en mathématiques, ou de l'ensemble du cycle 4 pour le professorat des écoles. Ces savoirs scolaires et universitaires constituent le socle sur lequel les lauréats approfondiront, en master, la dimension didactique indispensable à leur futur métier.

En Normandie, la licence « professorat des écoles » se déroule sur quatre sites :

- Université de Caen
- Université de Rouen à Evreux, Le Havre et Rouen



1^{ER} DEGRÉ

Le nouveau parcours pour devenir professeur des écoles

BACCALAURÉAT

LICENCE DISCIPLINAIRE

L1 L2* L3*

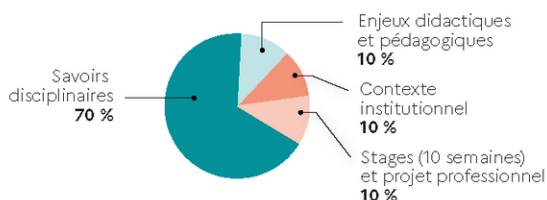
* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.

LICENCE PROFESSORAT DES ÉCOLES (LPE)

Dès la rentrée 2026

Rentrée 2027

L1 L2 L3



CONCOURS À BAC + 3

Pour les candidats inscrits en L3 :

- 2 épreuves d'admissibilité
- 2 épreuves d'admission

Dès la session 2026

Pour les candidats de LPE :

- 2 épreuves d'admission

À partir de la session 2028

Dès la rentrée 2026

MASTER MENTION PROFESSORAT DES ÉCOLES

M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires : environ 1 400 € nets/mois

M2

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : environ 1 800 € nets/mois



PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois | 4 ans d'engagement à servir

Plus d'infos sur education.gouv.fr



Des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie

2^D DEGRÉ

Le nouveau parcours pour devenir professeur de collège et lycée ou conseiller principal d'éducation

BACCALAURÉAT

LICENCE DISCIPLINAIRE

L1

L2*

L3*

* Possibilité de suivre des modules de préparation à l'enseignement et au concours en L3 à la rentrée 2025 et dès la L2 à la rentrée 2026.

Dès la session 2026 **CONCOURS À BAC + 3***

2 épreuves d'admissibilité + 2 épreuves d'admission

* Hors agrégation.

Dès la rentrée 2026 **MASTER MENTION PROFESSORAT DU 2^D DEGRÉ**

M1

- 12 semaines de stage en établissement
- Rémunération des élèves fonctionnaires : environ 1 400 € nets/mois

M2

- Mise en responsabilité à mi-temps devant élèves
- Rémunération des fonctionnaires stagiaires : environ 1 800 € nets/mois



PROFESSEUR TITULAIRE

Rémunération à partir de 2 100 € nets/mois | 4 ans d'engagement à servir

Plus d'infos sur education.gouv.fr



Des femmes et des hommes qui changent la vie pour toute la vie

→ Le bien-être des personnels

Une attention constante est portée à la qualité de vie au travail et au bien-être de l'ensemble des agents de l'académie de Normandie, qui, chacun dans son métier, concourent quotidiennement à l'accompagnement des élèves sur le chemin de la réussite scolaire.

L'académie s'est ainsi dotée d'une nouvelle feuille de route pour les ressources humaines, qui place résolument l'humain au cœur du pilotage académique afin de favoriser l'épanouissement professionnel et le bien-être au travail. Les engagements de cette feuille de route se déclinent en trois objectifs prioritaires : consolider la fonction RH par une professionnalisation accrue des acteurs, attirer les compétences en valorisant nos atouts et nos valeurs, et fidéliser les agents. Fidéliser implique de donner du sens à l'exercice des fonctions, d'accompagner, de protéger, et de permettre des mobilités favorisant la diversification des parcours, dans un environnement de travail favorable et inclusif, respectueux de l'égalité professionnelle et de l'insertion des personnels en situation de handicap. L'académie s'inscrit ainsi dans une démarche centrée sur l'agent, pour développer une relation plus directe et de confiance entre l'employeur et ses personnels.

Dans le prolongement de cette feuille de route RH, l'académie de Normandie s'est également dotée d'un plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui aborde de manière concrète l'ensemble des thématiques RH. Plus largement, elle s'attache à proposer des conditions d'exercice sereines pour l'ensemble des personnels, à chaque étape de leur vie professionnelle, et à renforcer l'attention portée à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Ces plans structurants, qui placent les personnels et leur bien-être au centre des préoccupations, se traduisent dans tous les aspects de la politique RH académique, en particulier dans les domaines suivants :

- **L'accueil et l'entrée dans le métier :** les temps d'accueil sont généralisés et accompagnés de livrets d'accueil généraux et spécifiques (par exemple : guide d'accueil des TZR ; guide d'accueil des contractuels). Le tutorat à l'entrée dans le métier

concerne désormais toutes les catégories de personnels, titulaires comme contractuels, ainsi que certains publics spécifiques tels que les services civiques. Les formations d'adaptation à l'emploi ont été renforcées et représentent 20 % du PRAF 2025-2026, soit plus de 200 000 heures de formation. La formation destinée aux nouveaux AESH et AED est également consolidée, tout comme celle des contractuels enseignants.

- **La formation :** le PRAF veille à répondre aux attentes des personnels, y compris dans leurs dimensions les plus pratiques (par exemple, la maîtrise de l'environnement numérique de travail). Le déploiement des collectifs professionnels (communautés d'apprentissage) vise à libérer du temps pour cette appropriation. De nouvelles formations sont proposées cette année, notamment sur la surcharge mentale et la communication non violente. D'autres sont reconduites : prévention des troubles musculosquelettiques, des troubles de la voix, mais aussi des risques psychosociaux. L'offre est enrichie avec une formation sur la prévention du risque suicidaire destinée aux personnels d'encadrement, ainsi qu'une formation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles. Expérimentés l'an dernier, les ateliers de co-développement sont également poursuivis.

- **L'accompagnement des personnels :** protéiforme, il est assuré en premier lieu par les encadrants et les divisions de gestion des personnels en rectorat et DSDEN, mais aussi par les six conseillères RH de proximité présentes sur l'ensemble du territoire académique, les deux conseillères mobilité-carrière, la référente handicap, les référents égalité professionnelle, les médecins et infirmières de prévention, les psychologues du travail, ainsi que les assistants de service social. Au-delà de cet accompagnement humain, quotidien et accessible à tous les personnels, l'académie de Normandie développe des guides ressources sur des thématiques liées au bien-être. Plusieurs ont récemment été publiés : charte académique du droit à la déconnexion, guide sur l'usage de la messagerie professionnelle, guide de prévention des risques en milieu professionnel, guide pour prévenir et accompagner le risque suicidaire repéré chez un agent, ainsi que des guides relatifs aux postes adaptés.

D'autres sont en cours de finalisation, comme le guide destiné aux personnels en situation de handicap. Largement diffusés, notamment via la Lettre RH (newsletter académique), ces documents constituent désormais des références pour les personnels et leurs encadrants.

Enfin, l'académie de Normandie s'est engagée dans une démarche de modernisation et de simplification des processus de gestion, afin d'améliorer à la fois la qualité du service rendu aux personnels et aux usagers, et le bien-être au travail des gestionnaires RH.

→ La sécurité

Protéger nos personnels : la protection fonctionnelle

Qu'est-ce que la protection fonctionnelle ?

Prévue par l'article L. 134-1 du Code général de la fonction publique, la protection fonctionnelle est une **obligation pour l'administration** de protéger ses agents lorsqu'ils sont victimes :

- D'attaques verbales ou physiques ;
- De menaces ou d'intimidations ;
- De diffamation ou de harcèlement ;
- De poursuites judiciaires injustifiées liées à leurs fonctions.

Elle peut prendre la forme d'un **soutien juridique**, d'une **prise en charge des frais d'avocat**, d'un **accompagnement administratif** ou d'un **appui psychologique**, selon les situations.

Quand et comment en faire la demande ?

Tout personnel de l'Éducation nationale (enseignant, personnel administratif, de direction, d'encadrement, etc.) peut solliciter la protection fonctionnelle s'il estime avoir été pris à partie dans l'exercice de ses missions.

La demande doit être adressée à la direction des ressources humaines de l'académie, accompagnée de tout document utile (main courante, dépôt de plainte, témoignages...). Une fois la demande reçue, l'administration procède à une instruction rapide et attentive du dossier, en lien avec les services compétents. Dans certains cas, la protection fonctionnelle peut être **accordée automatiquement**, sans démarche préalable, lorsque les faits sont particulièrement graves ou avérés.



